

Stratégies, orientations et plan d'action du 6^e PLALHPD

Axe 1 : Conduire l'observation territoriale et partagée des besoins en matière d'hébergement et de logement des publics défavorisés

Le 21 janvier 2013, le gouvernement a adopté, après une large concertation, le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Pour répondre aux objectifs de ce plan, les diagnostics territoriaux partagés dits à 360° constituent un outil permettant de prendre en compte toutes les situations d'exclusion, notamment en termes de difficultés d'accès au logement, d'absence de logement, ainsi que les réponses déjà en place au sein de chaque territoire dans l'objectif de favoriser l'accès à un logement digne et adapté pour les personnes en précarité.

Si le diagnostic départemental conduit en 2015 a permis de réaliser un premier état des lieux, il conviendra de réactualiser chaque année son contenu et d'en extraire les éléments permettant une adaptation de la politique d'hébergement et de logement du territoire.

Par ailleurs, la participation des usagers doit contribuer à l'observation territoriale dans un objectif d'amélioration des dispositifs.

Orientation 1 : Fiabiliser les données et utiliser l'observatoire comme levier d'accompagnement des orientations

- Action 1 : Actualiser annuellement le diagnostic
- Action 2 : Travailler la cohérence des indicateurs

Orientation 2 : Travailler la participation effective des usagers

- Action 1 : Impliquer les usagers dans la conduite du PLALHPD

Axe 2 : Développer les réponses en termes d'accueil, d'hébergement et d'insertion (AHI)

Le diagnostic 360° a établi que le département de la Lozère était doté de multiples dispositifs d'accueil, d'hébergement et d'insertion. Néanmoins, il a également relevé les inquiétudes des professionnels face aux évolutions de la société, aux difficultés économiques rencontrées par les publics qu'ils accompagnent et aux nouvelles formes de pauvreté et de précarité, qui ne trouvent pas de réponse adaptées dans les dispositifs actuels.

Le 6^e plan s'attachera à optimiser l'offre existante mais également à expérimenter de nouveaux modes d'hébergement et d'accompagnements innovants afin d'apporter une réponse aux personnes les plus en difficultés.

Orientation 1 : Optimiser l'offre existante

- Action 1 : Permettre la mobilisation du parc social à des fins d'hébergement
- Action 2 : Promouvoir une adaptabilité des dispositifs

Orientation 2 : Développer des solutions d'hébergement et d'accompagnement innovantes

- Action 1 : Créer un dispositif d'habitat alternatif
- Action 2 : Favoriser des modes d'accompagnement innovants

Axe 3 : Améliorer la fluidité de l'hébergement au logement

La politique d'hébergement et d'accès au logement tente depuis de nombreuses années d'agir sur les freins liés à l'accès au logement autonome des publics défavorisés. Si le territoire lozérien est peu concerné par les tensions en matière d'offre de logement, il n'en reste pas moins que la fluidité des parcours de l'hébergement au logement doit être travaillée en raison de l'augmentation des besoins d'hébergement et des ruptures fréquentes dans les parcours d'hébergement ou de logement des personnes en situation de grande précarité.

L'amélioration de l'orientation des publics est un enjeu fort qui permettra de prévenir les ruptures. Le développement de dispositifs spécifiques à certains publics repérés comme prioritaire par le diagnostic 360°, l'amélioration de la coordination entre le secteur AHI et les bailleurs, et l'expérimentation d'assouplissements normatifs (démarche AGILLE—Améliorer les Gouvernances et développer l'Initiative Locale pour Lutter contre les Exclusions) viseront à faciliter l'accès au logement.

Orientation 1 : Favoriser l'orientation des personnes pour fluidifier les parcours et éviter les ruptures

- Action 1 : Rendre plus lisible les disponibilités des dispositifs (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation)
- Action 2 : Labellisation des publics prioritaires et traitement des demandeurs

Orientation 2 : Faciliter l'accès au logement

- Action 1 : Développer la coordination entre le secteur AHI et les bailleurs
- Action 2 : Mobiliser le dispositif de bail glissant
- Action 3 : Accompagner l'accès au logement des jeunes
- Action 4 : Recherche d'assouplissements normatifs en lien avec la démarche AGILLE pour faciliter l'accès au logement

Axe 4 : Développer les actions pour le logement des personnes défavorisées

Le bilan du précédent Plan (5^e PDALPD), comme le diagnostic à 360°, conduit à dresser quatre constats. On observe une persistance de la problématique de précarité énergétique, corrélée à des indicateurs de pauvreté qui s'accroissent. Il existe un parc potentiellement indigne important et une certaine difficulté à effectuer des signalements « habitat indigne » en MDLHI (Mission Départementale de Lutte contre l'Habitat Indigne). Par ailleurs, des problématiques de dettes locatives croissantes sont repérées avec une augmentation du nombre de situations et du montant des dettes. Certains signalements de dette en revanche n'interviennent pas, ou trop tard. Enfin, un manque de lisibilité dans les dispositifs d'aide à l'adaptation du logement pour les personnes âgées et les personnes handicapées est aussi souligné.

Cependant, le département de la Lozère dispose de leviers pour répondre à ces problématiques : la non-tension du logement, la souplesse des dispositifs, le partenariat fort et la proximité entre décideurs et populations.

Orientation 1 : Lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique

- Action 1 : Lutte contre l'habitat indigne et non décent
- Action 2 : Améliorer la qualité du logement social
- Action 3 : Lutte contre la précarité énergétique
- Action 5 : Améliorer la connaissance du secteur de l'accueil, hébergement, insertion (AHI)

Orientation 2 : Prévention des expulsions

- Action 1 : Renforcement de la Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX)
- Action 2 : Révision de la Charte de prévention des expulsions locatives
- Action 3 : Améliorer la détection des impayés

Orientation 3 : Permettre le maintien à domicile personnes âgées et des personnes handicapées ayant de petites ressources

- Action 1 : Améliorer l'accessibilité des logements pour favoriser le maintien à domicile
- Action 2 : Développer un outil de repérage et de communication (inter-institutions et grand public) pour les logements pour les personnes à mobilité réduite et les dispositifs complémentaires de l'Agence nationale de l'habitat (Anah)

Orientation 4 : Optimiser l'utilisation du parc locatif social

- Action 1 : Analyser la vacance pour la traiter
- Action 2 : Valoriser le diagnostic à 360° dans l'actualisation du programme de construction des logements sociaux

Orientation 5 : Renforcer le rôle du FSL comme outil d'aide à l'accès et au maintien dans le logement

- Action 1 : Articuler l'ensemble des mesures d'accompagnement à l'accès et au maintien dans le logement et de soutien à la mobilisation de logement
- Action 2 : Adapter le FSL aux besoins en matière d'accès et de maintien dans le logement

Axe 5 : Améliorer la communication

Lors des séminaires de territoire conduits sur les bassins de vie du département, dans le cadre des travaux du diagnostic 360°, il est apparu que la multiplicité des dispositifs et des acteurs des politiques d'hébergement et de logement ne permettaient pas d'identifier de manière exhaustive les actions existantes, ainsi que le rôle et les missions des partenaires. Afin d'apporter de la lisibilité et une meilleure coordination, l'amélioration de la communication est un enjeu majeur du 6ème plan.

Orientation 1 : Mettre en œuvre un plan de communication stratégique afin d'apporter de la lisibilité sur les dispositifs et les actions du PLALHPD

- Action 1 : Informer sur la lutte contre l'habitat indigne
- Action 2 : Créer un guide sur l'habitat pour améliorer la lisibilité sur les dispositifs existants
- Action 3 : Informer sur la prévention des expulsions
- Action 4 : Créer un document de présentation du FSL
- Action 5 : Améliorer la connaissance du secteur de l'accueil, hébergement, insertion (AHI)

Orientation 2 : Améliorer la communication entre les partenaires

- Action 1 : Mieux faire connaître l'ensemble du dispositif FSL
- Action 2 : Mieux faire connaître le contingent préfectoral aux partenaires
- Action 3 : Travailler la gestion des cas complexes en lien avec AGILLE



Présentation du 6^{ème} Plan Local d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées de la Lozère

Comité de pilotage du 7 avril 2016

Parce que le logement est un facteur déterminant de l'insertion, les politiques en faveur de l'hébergement et du logement sont au cœur du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale ; elles en sont la colonne vertébrale. La spirale de la perte du logement qui conduit à la rue, les conséquences du mal logement pour les personnes et les familles notamment les jeunes enfants sont bien connues. Il faut avec détermination et par tout moyen prévenir ce type de situation et mettre en œuvre les dispositifs qui permettent d'y remédier.

Pour ce faire, l'État s'est doté d'outils que sont les Plans Locaux d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées.

La rédaction de ce plan en Lozère a fait l'objet d'une démarche concertée avec plus de 170 acteurs.

Il se veut opérationnel et permettra à l'ensemble des acteurs concernés de disposer d'une feuille de route claire et partagée en faveur de l'hébergement, de l'accès et du maintien dans le logement des ménages confrontés à des situations de précarité.

Suite à la présentation pour avis de ce document en comité de pilotage ce jour, le 6^{ème} PLALHPD devra recueillir la validation du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement, ainsi que le vote de l'assemblée départementale, pour être définitivement adopté.